

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 592**15 novembre 1996****SOMMAIRE**

A.B.M. Invest S.A., Mersch	page 28390	MEC 96 - Miniatur Eisebunn's Club - Reiserbann, A.s.b.l., Roeser	28392
Acedos International S.A., Luxembourg	28390, 28391	Midas-Kapiti International S.A., Luxembourg	28374
ADORIS S.A., Analysis, Design, Optimization Reengineering and Integration of Systems S.A., Luxembourg	28391	Modap S.A., Luxembourg	28375
American Holding S.A., Luxembourg	28395	M & S Mode Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	28375
Amity Internationale S.A., Luxembourg	28395	New Neptune, S.à r.l., Mersch	28372
Auto-Land, S.à r.l., Luxembourg	28393, 28394	Nulle Part Ailleurs, S.à r.l., Luxembourg	28375
Baufin Holding S.A., Luxembourg	28395	Obertin Epicerie, S.à r.l., Remich	28374
Bertophe S.A., Luxembourg	28394	Obourg Participations S.A., Luxembourg	28376
BLH Boatbuilders S.A., Luxembourg	28396	Olmi S.A., Ehnen	28375
Blue Raid's S.A., Esch-sur-Alzette	28403	Optimolux S.A., Ehnen	28376
Bourne Holding Ltd S.A., Luxembourg	28395	Parkin Finances S.A., Luxembourg	28377
Bulk, Mines and Minerals S.A., Luxembourg	28396	Patrilar, S.à r.l., Luxembourg	28376, 28377
Butzebiert, S.à r.l., Mersch	28395	Pemape Holding S.A.H., Luxembourg	28376
CDC Multinational Investment Portfolio, Luxbg	28397	(La) Petite France, S.à r.l., Remich	28370
Centramat, S.à r.l., Dommeldange	28396	Pogola S.A., Luxembourg	28377
C.H.E.A.C. S.A., Luxembourg	28396	Rock Investments S.A., Luxembourg	28378
Christian Holding (Luxembourg) S.A., Luxembg	28397	R.W.Z. Lux, GmbH, Mertert	28378
Cinzia S.A., Luxembourg	28398	Sabafin S.A., Luxembourg	28379
Coast Helarb European Acquisitions S.A., Luxbg	28398	Sacam, S.à r.l., Bettembourg	28378
Coeba S.A., Bereldange	28398	Salad'Elles, S.à r.l., Luxembourg	28378
Cofinsa Holding S.A., Luxembourg	28401	Schomburg-Lux, S.à r.l., Grevenmacher	28378
Cofiva S.A., Luxembourg	28397	Scottish Equitable International S.A., Luxembg	28379
COGINPAR, Compagnie Générale d'Investissements et de Participations S.A., Luxembourg	28400	S.D. Fassaden, S.à r.l., Bous	28380
Compagnie d'Investissements Immobiliers S.A., Luxembourg	28402	Sea Horse Investments S.A., Luxembourg	28380
Complus Entreprises Holding S.A., Luxembourg	28401	Sea Investments S.A., Luxembourg	28380
Contrafi S.A., Luxembourg	28401	Sea Light Investments S.A., Luxembourg	28381
Cumulus Holding S.A., Luxembourg	28401, 28402	Sea Mark Investments S.A., Luxembourg	28381
Data Graphic S.A., Luxembourg	28402	Service Photo Luxembourg S.A., Luxembourg	28381
Del Monte Internationale S.A., Luxembourg	28403	Sinser (Europe) S.A., Luxembourg	28382
Dicks One S.A., Esch-sur-Alzette	28405	Sivalence S.A., Luxembourg	28382
Diplado, S.à r.l., Foetz	28415, 28416	Sobal, S.à r.l., Remerschen	28382
Eau de Vie S.A., Luxembourg	28416	Sofiga S.A.H., Luxembourg	28383
Euro Business Import-Export S.A., Steinfort	28407	SOMA, Sovereign Marketing Ltd, Sheffield	28380
First Commerce Marker International S.A., Luxbg	28410	Somatt Interim, S.à r.l., Strassen	28382
Fleurs Karblum, S.à r.l., Rumelange	28412	Sotraroute Constructions S.A., Luxembourg	28383
Fondatioun Hellef fir d'Natur, Etablissement d'utilité publique, Kockelscheuer	28388	Special's, S.à r.l., Remich	28383
Giant Holding S.A., Luxembourg	28409, 28410	Stern Finance S.A., Luxembourg	28385
(Le) Home Contemporain S.A., Luxembourg	28413	Sturm-Jaeger, S.C.I., Hautcharage	28389
Hotin S.A., Luxembourg	28370	Style Coiffure, S.à r.l., Luxembourg	28383
INHOLD, Investments Holding Corporation S.A., Luxembourg	28370, 28371	Takeda Finanziaria S.A.H., Luxembourg	28384
Interpharos S.A., Luxembourg	28377	Taktik International S.A.H., Luxembourg	28384, 28385
Karma Internationale S.A., Luxembourg	28371	Thill Frères, S.à r.l., Schengen	28384
K-Technologie, S.à r.l., Luxembourg	28371	Vargo S.A., Luxembourg	28384
Lubrexin S.A., Luxembourg	28372	Veti Z, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	28384
Luxland S.A., Grevenmacher	28373, 28374	Tobacco, S.à r.l., Luxembourg	28371
Maved Holding Corporation S.A., Luxembourg	28372	Topas S.A., Luxembourg	28387
MassMutual International (Luxembourg) S.A., Luxembourg	28398, 28400	Unser Vergnügen S.A., Luxembourg	28379
		Valdange S.A., Luxembourg	28387
		VDS Computing Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	28387, 28388
		Vincent Services S.A., Luxembourg	28388
		Westleigh Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	28388

HOTIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 35.998.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1996, vol. 484, fol. 41, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

HOTIN S.A.

T. Braun

N. Lang

Administrateur

Administrateur

(32660/008/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

HOTIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 35.998.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 20 mars 1996

Le mandat d'Administrateur de

Monsieur Norbert Lang,

Monsieur Théo Braun,

Monsieur André Angelsberg,

venant à échéance lors de cette Assemblée, est renouvelé pour une nouvelle période de 6 ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002.

Le Commissaire aux Comptes, Monsieur Jean-Marc Wilmet, dont le mandat vient à échéance lors de cette Assemblée, est remplacé par H.R.T. REVISION, S.à r.l. pour une période d'un 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1997.

Certifié sincère et conforme

HOTIN S.A.

T. Braun

N. Lang

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1996, vol. 484, fol. 41, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32661/008/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

LA PETITE FRANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Remich, 9, rue Enz.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Remich, le 4 septembre 1996, vol. 174, fol. 3, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 12 septembre 1996.

Pour la S.à r.l. LA PETITE FRANCE

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

Signature

(32681/598/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

INHOLD, INVESTMENTS HOLDING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 7.066.

Le bilan au 31 mars 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1996, vol. 484, fol. 41, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour INHOLD, INVESTMENTS HOLDING

CORPORATION S.A.

BANQUE NATIONALE DE PARIS

(LUXEMBOURG) S.A.

T. Braun

M. Lespagnard

(32664/008/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

INHOLD, INVESTMENTS HOLDING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 7.066.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 27 août 1996

Le bénéfice total de l'exercice au 31 mars 1996, s'élevant à USD 9.887.783,-, est entièrement reporté à nouveau.

Le mandat d'Administrateur de

Monsieur Marc S. Kuttler,

Madame Rina Mayer,

Monsieur Jonathan Leitersdorf,

venant à échéance lors de cette Assemblée, est renouvelé pour une nouvelle période d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1997.

Le mandat du Commissaire aux Comptes, ATAG ERNST & YOUNG A.G. venant à échéance lors de cette Assemblée, est renouvelé pour une nouvelle période d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1997.

Certifié sincère et conforme
Pour INHOLD, INVESTMENTS HOLDING
CORPORATION S.A.

BANQUE NATIONALE DE PARIS
(LUXEMBOURG) S.A.

T. Braun M. Lespagnard

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1996, vol. 484, fol. 41, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32665/008/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

K-TECHNOLOGIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1113 Luxembourg, rue John L. Macadam.
R. C. Luxembourg B 24.104.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire que le siège social est transféré à L-1113 Luxembourg, rue John L. Macadam.

Pour réquisition et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1996, vol. 484, fol. 35, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32671/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

KARMA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

(anc. BLUEFIN S.A.).

Siège social: Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 49.323.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1996, vol. 484, fol. 41, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juillet 1996

Le mandat du Commissaire aux Comptes est renouvelé pour une durée d'un an.

Celui-ci viendra à échéance lors de l'Assemblée qui statuera sur le bilan au 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 1996.

(32673/008/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

TOBACO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1741 Luxembourg, 131, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 6.148.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 1996, vol. 484, fol. 46, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 1996.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(32682/622/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

LUBREXIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 10.964.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 11 septembre 1996, vol. 484, fol. 44, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 1996.

Signature.

(32683/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

MADEV HOLDING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 16.532.

Le bilan au 31 mars 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1996, vol. 484, fol. 41, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme
Pour *MADEV HOLDING CORPORATION S.A.*
BANQUE NATIONALE DE PARIS
(LUXEMBOURG) S.A.

T. Braun M. Lespagnard

(32686/008/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

MADEV HOLDING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 16.532.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 27 août 1996

Le mandat d'Administrateur de

Monsieur Ernst Aufseesser,
Monsieur Jean-Pierre Weber,
Monsieur Pierre Kurz,
Monsieur Zalman Shoval,

venant à échéance lors de cette Assemblée, est renouvelé pour une nouvelle période d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1997.

Le mandat du Commissaire aux Comptes, SRC SOCIETE DE REVISION S.A. venant à échéance lors de cette Assemblée, est renouvelé pour une nouvelle période d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1997.

De plus, Monsieur Ernst Aufseesser est nommé Président du Conseil d'Administration.

Certifié sincère et conforme
Pour *MADEV HOLDING CORPORATION S.A.*
BANQUE NATIONALE DE PARIS
(LUXEMBOURG) S.A.

T. Braun M. Lespagnard

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1996, vol. 484, fol. 41, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32687/008/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

NEW NEPTUNE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mersch, 1, rue de Colmar-Berg.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Remich, le 4 septembre 1996, vol. 174, fol. 3, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 12 septembre 1996.

Pour la S.à r.l. *NEW NEPTUNE*
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

Signature

(32693/598/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

LUXLAND S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, rue Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 33.960.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trois septembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUXLAND S.A., établie et ayant son siège social à Grevenmacher, 26, rue de Wecker, R.C. Luxembourg numéro B 33.960,

constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 31 mai 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 439 du 28 novembre 1990.

La séance est ouverte à dix heures (10.00) sous la présidence de Monsieur Jos Hein, industriel, demeurant à L-6660 Born.

Le président désigne comme secrétaire, Madame Betty Nagornoff-Hein, employée privée, demeurant à L-6794 Grevenmacher.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Mike Hein, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à L-6660 Born.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1) Division du capital social en mil deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- LUF) chacune.

2) Changement de l'article 5, alinéa 1^{er}, des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- LUF) chacune.»

3) Modification de l'article 12 des statuts, pour le remplacer par le texte suivant:

«**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la seule signature d'un des administrateurs, à l'exception des engagements ayant trait aux opérations immobilières et hypothécaires pour lesquelles la signature conjointe du président du conseil d'administration avec celle d'un des autres administrateurs sont requises.»

4) Acceptation des démissions des administrateurs avec décharge.

5) Nouvelle fixation des nombres des administrateurs et de la durée de leurs mandats, et nomination des administrateurs.

6) Fixations du nombre et de la durée du mandat du commissaire aux comptes et nomination d'un commissaire aux comptes.

7) Transfert du siège social de Grevenmacher, 26, rue de Wecker à L-6735 Grevenmacher, 2A, rue Prince Henri.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varient par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de diviser le capital social de la société en mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- LUF) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de changer l'article 5, alinéa 1^{er}, des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- LUF) chacune.»

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 12 des statuts de la Société, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la seule signature d'un des administrateurs, à l'exception des engagements ayant trait aux opérations immobilières et hypothécaires pour lesquelles la signature conjointe du président du conseil d'administration avec celle d'un des autres administrateurs sont requises.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire accepte la démission des administrateurs Madame Maryse Greisch, demeurant à Sanem, Monsieur André Meder, demeurant à Luxembourg et Madame Rita Harnack, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire donne décharge à Madame Maryse Greisch, Monsieur André Meder et Madame Rita Harnack, pour l'exécution de leur mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire fixe le nombre des administrateurs à quatre.

Sont nommés administrateurs:

- 1) Monsieur Jos Hein, industriel, demeurant à L-6660 Born;
- 2) Madame Henriette Hein-Lies, employée privée, demeurant à L-6660 Born;
- 3) Monsieur Mike Hein, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à L-6660 Born;
- 4) Madame Betty Nagornoff-Hein, employée privée, demeurant à L-6794 Grevenmacher.

Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2001.

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire fixe le nombre des commissaires aux comptes à un, et nomme respectivement confirme Madame Monique Maller, demeurant à Luxembourg dans les fonctions de commissaire aux comptes.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 1997.

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de transférer le siège social de la Société de Grevenmacher, 26, rue de Wecker à L-6735 Grevenmacher, 2A, rue Prince Henri.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à quarante-cinq mille (45.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix heures trente (10.30).

Dont acte, fait et passé à Grevenmacher, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Hein, B. Nagornoff-Hein, M. Hein, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 septembre 1996, vol. 498, fol. 80, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Lentz.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 11 septembre 1996.

J. Gloden.

(32684/213/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

LUXLAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, rue Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 33.960.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 13 septembre 1996.

J. Gloden.

(32685/213/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

MIDAS-KAPITI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 5, rue du Curé.

R. C. Luxembourg B 18.189.

Le bilan au 31 mai 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1996, vol. 484, fol. 42, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 1996.

Signature.

(32690/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

OBERTIN EPICERIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Remich, 20, route de l'Europe.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Remich, le 4 septembre 1996, vol. 174, fol. 3, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 12 septembre 1996.

*Pour la S.à r.l. OBERTIN EPICERIE
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER*

Signature

(32695/598/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

MODAP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 41.974.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1996, vol. 484, fol. 41, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 1996

La démission de Monsieur Giovanni Pompei de son poste de Commissaire aux Comptes est acceptée. Pleine et entière décharge lui est accordée.

Aussi, CEE FIDUCIAIRE, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, est nommée Commissaire aux Comptes pour une durée d'un an en remplacement de Monsieur Giovanni Pompei, Commissaire aux Comptes démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée qui statuera sur le bilan au 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 1996.

(32691/008/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

M & S MODE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 19.380.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 2 septembre 1996, vol. 484, fol. 11, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour M & S MODE LUXEMBOURG, S.à r.l.
KPMG Tax Consulting
L. Thomas
Manager

(32692/671/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

NULLE PART AILLEURS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 52.703.

Les associés réunis ont pris la décision d'ouvrir un deuxième magasin de vente de fleurs (succursale) au centre commercial «La Belle Etoile» à Bertrange.

Autres informations:

Dénomination: NULLE PART AILLEURS

Objet: Exploitation d'un magasin de fleurs, le commerce de fleurs, de plantes, d'articles de cadeaux, d'accessoires pour plantes et fleurs, de matériaux de décoration, la conception, création et réalisation de décorations, d'expositions et d'objets floraux de même que le commerce d'objets et de meubles en ferronnerie d'art, notamment pour jardin et vérandas.

Durée: illimitée.

Date de l'ouverture: vendredi le 13 septembre 1996.

La gérance de la succursale est assurée par Madame Elke Betz, demeurant à Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.

Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour la société
Signature
un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 1996, vol. 484, fol. 47, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32694/592/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

OLMI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Ehnen, 1, rue de Wormeldange-Haut.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Remich, le 4 septembre 1996, vol. 174, fol. 3, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 12 septembre 1996.

Pour la S.A. OLMI
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER
Signature

(32698/598/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

OBOURG PARTICIPATIONS, Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 32.681.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 1996, vol. 484, fol. 44, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau LUF (37.631.685,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 1996.

Signature.

(32696/507/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

OBOURG PARTICIPATIONS, Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 32.681.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 16 avril 1996 que la société COOPERS AND LYBRAND, représentée par Monsieur Philippe Barthelemy, ayant son siège social 16, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg a été nommée Commissaire aux comptes en remplacement de la société FRANSOLET ET ASSOCIES, S.à r.l.

Luxembourg, le 11 septembre 1996.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 1996, vol. 484, fol. 44, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32697/507/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

OPTIMOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Ehnen, 1, rue de Wormeldange-Haut.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Remich, le 4 septembre 1996, vol. 174, fol. 3, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 12 septembre 1996.

Pour la S.A. OPTIMOLUX
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER
Signature

(32699/598/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

PEMAPE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 35.628.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 11 septembre 1996, vol. 484, fol. 42, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 11 septembre 1996, vol. 484, fol. 42, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 1996.

Pour la société
Signature

(32703/210/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

PATRILAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 2, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 43.240.

Le bilan au 31 mai 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1996, vol. 484, fol. 38, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 1996.

PATRILAR, S.à r.l.
Signature

(32701/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

PATRILAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2550 Luxembourg, 2, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 43.240.

Le bilan au 31 mai 1994, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1996, vol. 484, fol. 38, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 1996.

PATRILAR, S.à r.l.

Signature

(32702/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

PARKIN FINANCES S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 29.970.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 1996, vol. 484, fol. 45, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extraits du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 1996

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1996.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 27 juin 1996

Les membres du conseil d'administration décident de renommer Monsieur Mibindo Munga, administrateur-délégué, suite à l'autorisation de l'assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 13 septembre 1996.

Pour la société

Signature

(32700/506/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

POGOLA S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 50.986.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1996, vol. 484, fol. 42, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 1996.

Signature.

(32704/646/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

INTERPHAROS S.A., PRINCIPAL HEADQUARTERS FOR ACTIVITIES OF RESEARCH ON SECURITIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.
R. C. Luxembourg B 46.227.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1996, vol. 484, fol. 30, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 1996.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(32705/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

INTERPHAROS S.A., PRINCIPAL HEADQUARTERS FOR ACTIVITIES OF RESEARCH ON SECURITIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.
R. C. Luxembourg B 46.227.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1996, vol. 484, fol. 30, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 1996.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(32706/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

ROCK INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 36.203.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 22 août 1996, que:
- décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions:

- le mandat de Monsieur Alex Schmitt, de Madame Chantal Keereman et de Madame Corinne Philippe en tant qu'administrateurs et celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1996;

- le siège social de la société a été transféré du 13, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 septembre 1996.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1996, vol. 484, fol. 32, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(32708/595/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

R.W.Z. LUX, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mertert, 35, rue de Wasserbillig.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Remich, le 4 septembre 1996, vol. 174, fol. 3, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 12 septembre 1996.

Pour la G.m.b.H. R.W.Z. LUX
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER
Signature

(32709/598/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

SACAM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck I.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Remich, le 4 septembre 1996, vol. 174, fol. 3, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 12 septembre 1996.

Pour la S.à r.l. SACAM
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER
Signature

(32711/598/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

SALAD'ELLES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 56, Grand-rue.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Remich, le 4 septembre 1996, vol. 174, fol. 3, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 12 septembre 1996.

Pour la S.à r.l. SALAD'ELLES
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER
Signature

(32712/598/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

SCHOMBURG-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Grevenmacher, 23, Potaschberg.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Remich, le 4 septembre 1996, vol. 174, fol. 3, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 12 septembre 1996.

Pour la S.à r.l. SCHOMBURG-LUX
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER
Signature

(32713/598/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

SABAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 37.032.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société SABAFIN S.A. qui s'est tenue à Luxembourg, le vendredi 28 juin 1996, que l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée prend acte de la démission présentée par Monsieur Ermanno Gozzoli, dirigeant, demeurant à Savignano S. Panaro, via della Vecchia numéro 6, de sa fonction de président du conseil d'administration et d'administrateur de la société. Ladite démission prenant effet à partir de la date de ce jour, l'Assemblée décide de donner décharge pleine et entière à Monsieur Ermanno Gozzoli concernant l'exercice de son mandat de président du conseil d'administration et d'administrateur de la société pendant la période écoulée jusqu'à la date de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Maurizio Becucci, dirigeant, demeurant à Montagnola (Suisse), via Minigera 37, en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Ermanno Gozzoli, démissionnaire.

Le mandat ainsi conféré à Monsieur Maurizio Becucci, à l'instar du mandat des autres administrateurs, prendra fin lors l'assemblée générale statutaire de 1997.

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration de la société SABAFIN S.A. qui s'est tenue à Luxembourg, le vendredi 28 juin 1996, que le conseil d'administration a pris, entre autres, la résolution suivante:

Première résolution

Le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Maurizio Becucci, administrateur de la société en qualité de président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 9 septembre 1996.

SABAFIN S.A.
V. Migliore-Baravini
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 1996, vol. 484, fol. 45, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32710/043/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

SCOTTISH EQUITABLE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 24-26, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 49.940.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 11 septembre 1996, vol. 484, fol. 40, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 3 juin 1996

L'assemblée générale a réélu comme administrateurs, Madame Elizabeth Gibney, Monsieur Otto Thoresen, Monsieur Niall A.M. Franklin et Monsieur Ikram Shakir et a réélu comme réviseur indépendant KPMG AUDIT. Le mandat des administrateurs et du réviseur indépendant prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 1996.

Pour SCOTTISH EQUITABLE INTERNATIONAL S.A.

Signature

(32714/267/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

UNSER VERGNÜGEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 52.390.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 25 juin 1996, que:

- Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, a été nommé commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, la SOCIETE FIDUCIAIRE DE LA COMMUNAUTE S.A.
- Le siège social de la société a été transféré du 13, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 1996.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1996, vol. 484, fol. 42, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32739/595/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

S.D. FASSADEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bous, 37, route de Stadtbredimus.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Remich, le 4 septembre 1996, vol. 174, fol. 3, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Ehnen, le 12 septembre 1996.

Pour la S.à r.l. S.D. FASSADEN
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

Signature

(32715/598/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

SEA HORSE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 36.342.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 22 août 1996, que:

- décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions:

- le mandat de Monsieur Alex Schmitt, de Madame Chantal Keereman et de Madame Corinne Philippe en tant qu'administrateurs et celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1996;

- le siège social de la société a été transféré du 13, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 septembre 1996.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1996, vol. 484, fol. 32, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(32716/595/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

SEA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 36.208.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 22 août 1996, que:

- décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions:

- le mandat de Monsieur Alex Schmitt, de Madame Chantal Keereman et de Madame Corinne Philippe en tant qu'administrateurs et celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1996;

- le siège social de la société a été transféré du 13, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 septembre 1996.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1996, vol. 484, fol. 32, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(32717/595/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

SOMA, SOVEREIGN MARKETING LTD.

Capital au Luxembourg: 100.000,- LUF.

Siège social: EN, Sheffield, 80, Basegreen Road.
R. C. Luxembourg B 34.099.

Suivant décision de la direction, le bureau de liaison de la société établi en date du 26 juin 1990 à Luxembourg a été fermé avec effet au 31 décembre 1995.

La société SOMA n'est, avec effet à ce jour, plus représentée au Grand-Duché de Luxembourg.

Pour la société.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 1996, vol. 483, fol. 101, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(32726/592/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

SEA LIGHT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 38.300.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 22 août 1996, que:
- décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions:
- le mandat de Monsieur Alex Schmitt, de Madame Chantal Keereman et de Madame Corinne Philippe en tant qu'administrateurs et celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1996;
- le siège social de la société a été transféré du 13, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 1996.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1996, vol. 484, fol. 32, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(32718/595/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

SEA MARK INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 38.301.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 22 août 1996, que:
- décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions:
- le mandat de Monsieur Alex Schmitt, de Madame Chantal Keereman et de Madame Corinne Philippe en tant qu'administrateurs et celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1996;
- le siège social de la société a été transféré du 13, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 1996.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1996, vol. 484, fol. 32, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(32719/595/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

SERVICE PHOTO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

—
Procès-verbal de la première réunion du Conseil d'Administration tenue au Luxembourg le 2 août 1996

Sont présents:

MM. Michaël Likierman;
Jean-Luc Selignan;

La SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE DEVELOPPEMENT EUROPEEN S.A..

Tous les membres se reconnaissent dûment convoqués et prennent, à l'unanimité, la résolution suivante:

«Conformément à l'article 10 § 1 des statuts,

Monsieur Jean-Luc Selignan, administrateur de sociétés, demeurant à F-75016 Paris, 72, avenue Henri Martin, est élu administrateur-délégué à la gestion journalière de la société,

et conformément à l'article 10 § 2 des statuts,

Monsieur Christian Fix est élu directeur technique, demeurant à F-67200 Strasbourg, 4, rue Rettig, et pourra engager la société dans son domaine conjointement avec un administrateur-délégué.»

Le Conseil d'Administration

M. Likierman

J.-L. Selignan

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE DEVELOPPEMENT EUROPEEN S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1996, vol. 484, fol. 11, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(32720/671/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

SINSER (EUROPE) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 29.161.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 6 septembre 1996, vol. 484, fol. 26, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg, le 6 mai 1996

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires décide de réélire en tant qu'administrateurs M. Gérard Megret, M. Mats Lindkvist, M. Charles Besnehard et Mlle Anna-Carin Busk, pour une période qui prendra fin immédiatement après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2002.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires décide de réélire en tant que réviseur d'entreprises la FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG, pour une période qui prendra fin immédiatement après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 1998.

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 septembre 1996.

Pour SINSER (EUROPE) S.A.
Signature

(32721/267/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

SIVALENCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 18.124.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 11 septembre 1996, vol. 484, fol. 44, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 1996 et de la réunion du conseil du même jour

Conseil d'administration

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président du Conseil d'Administration,
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer,
- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Leudelange.

Commissaire aux comptes

- Monsieur Jean Hamilius, ingénieur commercial, demeurant à Luxembourg.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 1996.

Signature.

(32722/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

SOBAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Remerschen, 63, route du Vin.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Remich, le 4 septembre 1996, vol. 174, fol. 3, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 12 septembre 1996.

Pour la S.à r.l. SOBAL
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER
Signature

(32723/598/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

SOMATT INTERIM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Strassen.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 septembre 1996, vol. 303, fol. 93, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour SOMATT INTERIM, S.à r.l.
FIDUCIAIRE PLETSCHETTE & MEISCH
Signature

(32727/597/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

SOFIGA S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 46.172.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1996, vol. 484, fol. 41, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

SOFIGA S.A.H.

T. Braun N. Lang
Administrateur Administrateur

(32724/008/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

SOFIGA S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 46.172.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 26 avril 1996

La démission de Monsieur Jean-Marc Wilmet de son poste de Commissaire aux Comptes, pour des raisons personnelles, est acceptée. Pleine et entière décharge lui est accordée.

H.R.T. REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, est nommée Commissaire aux Comptes en son remplacement, pour une durée d'un an; son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 1997.

Certifié sincère et conforme

SOFIGA S.A.H.

T. Braun N. Lang
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1996, vol. 484, fol. 41, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32725/008/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

SOTRAROUTE CONSTRUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 8.673.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 12 septembre 1996, vol. 424, fol. 46, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOTRAROUTE CONSTRUCTIONS S.A.

FIDUCIAIRE STEICHEN

Signature

(32728/523/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

SPECIAL'S, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Remich, 8, place du Marché.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Remich, le 4 septembre 1996, vol. 174, fol. 3, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 12 septembre 1996.

Pour la S.à r.l. SPECIAL'S

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

Signature

(32729/598/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

STYLE COIFFURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 8, boulevard Marcel Cahen.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Remich, le 4 septembre 1996, vol. 174, fol. 3, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 12 septembre 1996.

Pour la S.à r.l. STYLE COIFFURE

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

Signature

(32731/598/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

TAKEDA FINANZIALE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 33, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 25.136.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1996, vol. 484, fol. 30, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 septembre 1996.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(32732/622/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

THILL FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Schengen, 39, route du Vin.
R. C. Luxembourg B 5.913.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Grevenmacher, le 10 septembre 1996, vol. 164, fol. 97, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 septembre 1996.

(32737/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

VETI «Z», S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 septembre 1996, vol. 304, fol. 3, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour VETI «Z», S.à r.l.

FIDUCIAIRE PLETSCHETTE & MEISCH

Signature

(32748/597/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

VARGO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 7, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 33.078.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1996, vol. 484, fol. 42, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 1996.

Signature.

(32742/296/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

TAKTIK INTERNATIONAL S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 28.421.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1996, vol. 484, fol. 30, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 1996.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(32733/622/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

TAKTIK INTERNATIONAL S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 28.421.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1996, vol. 484, fol. 30, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 1996.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(32734/622/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

TAKTIK INTERNATIONAL S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 28.421.

Constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 juin 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N° 263 du 4 octobre 1988.

Il résulte d'une lettre adressée à la société TAKTIK INTERNATIONAL S.A., en date du 1^{er} avril 1994 que DEMINOR S.A. a démissionné de sa fonction d'administrateur.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 6 mai 1994 que Madame Jeanne-Marie André a été cooptée comme administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 7 avril 1995.

*Pour la société
Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1996, vol. 484, fol. 30, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32735/622/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

TAKTIK INTERNATIONAL S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 28.421.

Constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 juin 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 263 du 4 octobre 1988.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société TAKTIK INTERNATIONAL S.A., qui s'est tenue le 28 mars 1995 à Luxembourg, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- Décharge pleine et entière a été donnée à DEMINOR S.A., pour l'exercice de son mandat d'administrateur jusqu'au 1^{er} avril 1994.

- Acceptation de la décision prise lors de la réunion du conseil d'administration du 6 mai 1994 relative à la nomination de Madame Jeanne-Marie André comme administrateur en remplacement de DEMINOR S.A., administrateur démissionnaire. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 31 mars 1995.

*Pour la société
Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1996, vol. 484, fol. 30, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32736/622/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

STERN FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-sept août.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme STERN FINANCE S.A., avec siège à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, en date du 10 janvier 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 193 du 17 avril 1996.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur R.D. McGaw, demeurant à L-1469 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Josée Claude, demeurant à L-4777 Pétange.

L'assemblée élit comme scrutatrice, Madame Pascale Nepper, demeurant à L-2310 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cent seize mille (116.000) actions d'une valeur nominale de cinquante francs chacune, représentant l'intégralité du capital social de la société de cinq millions huit cent mille francs, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps à la formalité de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Changement de l'objet social et modification afférente de l'article 4 des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'objet social de la société est changé et en conséquence l'article 4 des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 4.** a) La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

b) La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des biens immobiliers et des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

c) La société peut emprunter et accorder à des sociétés ou à des personnes physiques dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tout concours, prêt, avances ou garanties. Elle peut également prendre toutes hypothèques, gages ou autres nantissements afin de garantir ces prêts.

d) La société pourra faire, en outre, toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte n'excéderont pas quinze mille francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: R.-D. McGaw, J. Claude, P. Nepper, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 septembre 1996, vol. 826, fol. 77, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 4 septembre 1996.

G. d'Huart.

(32730/207/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

VDS COMPUTING LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 36.379.

Les comptes annuels au 30 septembre 1991, enregistrés à Luxembourg, le 12 septembre 1996, vol. 424, fol. 46, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VDS COMPUTING LUXEMBOURG, S.à r.l.

PRICE WATERHOUSE, Société Anonyme

Signature

(32743/579/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

VDS COMPUTING LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 36.379.

Les comptes annuels au 30 septembre 1992, enregistrés à Luxembourg, le 12 septembre 1996, vol. 424, fol. 46, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VDS COMPUTING LUXEMBOURG, S.à r.l.

PRICE WATERHOUSE, Société Anonyme

Signature

(32744/579/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

VDS COMPUTING LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 36.379.

Les comptes annuels au 30 septembre 1993, enregistrés à Luxembourg, le 12 septembre 1996, vol. 424, fol. 46, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VDS COMPUTING LUXEMBOURG, S.à r.l.

PRICE WATERHOUSE, Société Anonyme

Signature

(32745/579/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

VDS COMPUTING LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 36.379.

Les comptes annuels au 30 septembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 12 septembre 1996, vol. 424, fol. 46, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VDS COMPUTING LUXEMBOURG, S.à r.l.
PRICE WATERHOUSE, Société Anonyme
Signature

(32746/579/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

VDS COMPUTING LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 36.379.

Les comptes annuels au 30 septembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 12 septembre 1996, vol. 424, fol. 46, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VDS COMPUTING LUXEMBOURG, S.à r.l.
PRICE WATERHOUSE, Société Anonyme
Signature

(32747/579/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

TOPAS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 40.717.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 11 septembre 1996, vol. 484, fol. 44, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 1996.

Signature.

(32738/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

VALDANGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 24.258.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1996, vol. 484, fol. 41, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme
VALDANGE S.A.

T. Braun N. Lang
Administrateur Administrateur

(32740/008/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

VALDANGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 24.258.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 23 mai 1996

La démission de Monsieur Giovanni Pompei de son poste de Commissaire aux Comptes, pour des raisons personnelles, est acceptée. Pleine et entière décharge lui est accordée.

EUROAUDIT, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, est nommée Commissaire aux Comptes en son remplacement, pour une durée d'un an; son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 1997.

Certifié sincère et conforme
VALDANGE S.A.

T. Braun N. Lang
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1996, vol. 484, fol. 41, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32741/008/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

VINCENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 38.729.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 mars 1996

Le siège social de la société a été transféré de L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

- BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg a été nommée au poste de commissaire aux comptes de la société, en remplacement de la SOCIETE FIDUCIAIRE DE LA COMMUNAUTE S.A., commissaire aux comptes démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 1997.

- La cooptation de Monsieur Yves Schmit au poste d'administrateur de la société a été ratifiée. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 1997.

Luxembourg, le 11 septembre 1996.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1996, vol. 484, fol. 42, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32749/595/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

WESTLEIGH LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 52.210.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 août 1996

- Le siège social de la société a été transféré de L-2330 Luxembourg, 134, boulevard de la Pétrusse à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

- Monsieur Hervé Dubois, demeurant à Paris, a été nommé au poste de gérant de la société pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Yves Schmit, gérant démissionnaire.

Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1996, vol. 484, fol. 42, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32750/595/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

FONDATION HELLEF FIR D'NATUR, Etablissement d'utilité publique.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, Kräizhaff.

Constituée suivant deux actes reçus par le notaire Tom Metzler, alors notaire de résidence à Dudelange, en date des 14 décembre 1982, respectivement 26 juillet 1983, publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 6 du 9 janvier 1984, approuvée par arrêté grand-ducal du 14 novembre 1983, modification des statuts par décision du conseil d'administration, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 276 du 21 septembre 1985.

BILAN AU 31 DECEMBRE 1995

Terrains	84.563.095,-	Dotation initiale	250.000,-
Autres immeubles	3.395.319,-	Réserves	94.559.542,-
Disponible	17.414.402,-	Dette sur terrains	101.206,-
		Frais à payer	504.634,-
		Résultat de l'exercice	9.957.434,-
	<u>105.372.816,-</u>		<u>105.372.816,-</u>

COMPTE DE RECETTES ET DEPENSES 1995

Dons	9.676.352,-	Frais administratifs	2.431.177,-
Subsides	7.974.304,-	Frais de publicité	2.045.053,-
Prestations diverses	11.057.660,-	Frais de personnel	10.567.167,-
Intérêts	697.615,-	Aménagements	4.789.170,-
Divers	1.067.036,-	Divers	682.966,-
	<u>30.472.967,-</u>	Résultat de l'exercice	9.957.434,-
			<u>30.472.967,-</u>

BUDGET 1996

Dons	7.000.000,-	Frais administratifs	1.904.000,-
Prestations diverses	6.000.000,-	Publicité	300.000,-
Subsides	6.000.000,-	Frais de personnel	10.080.000,-
Intérêts	400.000,-	Achats de terrains, aménagements	8.616.000,-
Divers	1.500.000,-		
	<u>20.900.000,-</u>		<u>20.900.000,-</u>

Conseil d'Administration 1996

MM. Camille Dimmer, ingénieur diplômé, demeurant à Dudelange, 15, rue de la Paix, président;
 Franz Muller, directeur du Service National de la Jeunesse, demeurant à Schrassig, 7, beim Fuissebur, premier vice-président;
 Norbert Stomp, directeur du Musée d'Histoire Naturelle, demeurant à Luxembourg, 3, rue Louis Deny, deuxième vice-président;
 Jean-Pierre Schmitz, fonctionnaire, demeurant à Oetrange, 6, rue du Chemin de Fer, secrétaire;
 Marc de la Hamette, fonctionnaire, demeurant à Roodt-sur-Syre, 13, Am Widdebiërg, trésorier;
 Paul Felten, instituteur, demeurant à Reckange-sur-Mess, 5, rue Kamerich, membre;
 Raymond Gloden, vigneron, demeurant à Schwëbsange, 7A, route du Vin, membre;
 Marc Heinen, fonctionnaire, demeurant à Bastendorf, 17, rue Thom, membre;
 Claude Meisch, professeur, demeurant à Luxembourg, 29, rue de la Toison d'Or, membre;
 Edouard Melchior, instituteur, demeurant à Mondercange, 14, rue des Prés, membre;
 Georges Bechet, conservateur au Musée d'Histoire Naturelle, demeurant à Dudelange, 27A, rue E. Mayrisch, membre.

Tous de nationalité luxembourgeoise.

M. de la Hamette
 Trésorier

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 1996, vol. 483, fol. 78, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(32751/999/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

STURM-JAEGER S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: Hautcharage, 18, Cité Bommelscheuer.

STATUTS

Les soussignés:

1. Monsieur Richard Sturm, demeurant à L-4953 Bascharage, 18, Cité Bommelscheuer, et
 2. Monsieur Fernand Sturm, demeurant à L-2539 Luxembourg, 187, boulevard Ch. Simonis,
- ont constitué entre eux une société civile, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par vente, échange, location, construction, de toute autre manière de tous biens immobiliers ou mobiliers.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

Art. 2. La société prend la dénomination de STURM-JAEGER S.C.I.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité des voix et des participations.

Art. 4. Le siège social est établi à Hautcharage, 18, Cité Bommelscheuer.

Art. 5. Le capital social est fixé à cent mille francs (100.000,-), représenté par cent parts sociales (100) d'une valeur nominale de mille francs (1.000,-) chacune, réparti comme suit:

1. Monsieur Richard Sturm, préqualifié	99 parts sociales
2. Monsieur Fernand Sturm, préqualifié	1 part sociale
Total: cent parts sociales	100 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent mille francs (100.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Art. 6. La cession des parts s'opérera par acte authentique ou par acte sous seing privé en observant l'article 1690 du Code civil.

Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne pourront être cédées à des tiers non associés qu'avec l'agrément des associés décidant à l'unanimité.

Art. 7. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans chaque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 8. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 9. La société est administrée par un gérant, associé ou non, nommé par l'assemblée des associés à la majorité des parts sociales. Le gérant peut agir individuellement en toutes circonstances.

Art. 10. Les décisions modifiant les statuts sont prises à la majorité des trois quarts (3/4) de toutes les parts existantes.

Art. 11. Les articles 1832 à 1872 du Code civil trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Assemblée générale extraordinaire

Les prédits associés se réunissant en assemblée générale nomment gérant de la société:

Monsieur Richard Sturm, préqualifié.

Le siège de la société est établi à L-4953 Bascharage, 18, Cité Bommelscheuer.

La société est engagée par la signature de son gérant unique Monsieur Richard Sturm, préqualifié.

Luxembourg, le 13 septembre 1996.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 1996, vol. 484, fol. 48, case 10. – Reçu 1.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32756/000/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

A.B.M. INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Mersch.

R. C. Luxembourg B 37.156.

Les documents de clôture de l'année 1995, enregistrés à Mersch, le 28 août 1996, vol. 122, fol. 26, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, août 1996.

Pour A.B.M. INVEST S.A.

Signature

(32759/568/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

ACEDOS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 44.440.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le cinq septembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société ACEDOS INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Luxembourg-Ville, constituée suivant acte reçu le 16 juillet 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 445 du 28 septembre 1993.

L'assemblée est présidée par Maître Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire, Maître Philippe Morales, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Malou Faber, maître en droit, demeurant à Bergem.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital souscrit de la société d'un montant de deux millions trois cent mille francs luxembourgeois (2.300.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de deux cent vingt-quatre millions deux cent cinquante-deux mille cinq cents francs luxembourgeois (224.252.500,- LUF) à deux cent vingt-six millions cinq cent cinquante-deux mille cinq cents francs luxembourgeois (226.552.500,- LUF), par la création et l'émission de mille huit cent quarante (1.840) nouvelles actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,- LUF) chacune, ayant les mêmes droits que les actions existantes.

2. Modification subséquente de l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts.

3. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et du notaire, seront enregistrées avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital souscrit de la société d'un montant de deux millions trois cent mille francs luxembourgeois (2.300.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de deux cent vingt-quatre millions deux cent cinquante-deux mille cinq cents francs luxembourgeois (224.252.500,- LUF) à deux cent vingt-six millions cinq cent cinquante-deux mille cinq cents francs luxembourgeois (226.552.500,- LUF), par la création et l'émission de mille huit cent quarante (1.840) nouvelles actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,- LUF) chacune, ayant les mêmes droits que les actions existantes.

Les autres actionnaires ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, les mille huit cent quarante (1.840) actions nouvelles ont été intégralement souscrites par Monsieur Pedro Juan Blach Servera, administrateur de sociétés, demeurant à La Paz (Bolivie), 30, rue S/N Cota Cota.

Les mille huit cent quarante (1.840) actions nouvelles ont été intégralement libérées par un versement en espèces par Monsieur Pedro Juan Blach Servera préqualifié, de sorte que le montant de deux millions trois cent mille francs luxembourgeois (2.300.000,- LUF) a été mis à la disposition de la société.

Le document justificatif du paiement en espèces a été présenté au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède l'article 3, alinéa 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Alinéa 1^{er}.** Le capital souscrit est fixé à deux cent vingt-six millions cinq cent cinquante-deux mille cinq cents francs luxembourgeois (226.552.500,- LUF), représenté par cent quatre-vingt-un mille deux cent quarante-deux (181.242) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,- LUF) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de 55.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

signé: C. Duro, Ph. Morales, M. Faber, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 11 septembre 1996, vol. 459, fol. 1, case 10. – Reçu 23.000 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 13 septembre 1996.

A. Lentz.

(32760/221/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

ACEDOS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 44.440.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 13 septembre 1996.

A. Lentz.

(32761/221/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

ADORIS S.A., ANALYSIS, DESIGN, OPTIMIZATION REENGINEERING AND INTEGRATION OF SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 54.737.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 28 août 1996

Monsieur Carlo Hensgen est nommé administrateur-délégué. Il pourra de ce fait prendre tous les engagements et engager la société par sa seule signature individuelle.

Pour réquisition et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1996, vol. 484, fol. 40, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32764/502/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

MEC 96 - MINIATUR EISEBUNN'S CLUB - REISERBANN, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-3397 Roeser, 4, rue Hoehl.

STATUTS

Entre les soussignés:

- 1) Bley Eric, étudiant, 12, rue de la Forge, L-3322 Bivange, Tél. 36 94 88;
- 2) Hames Steve, employé CFL, 15, rue de la Gare, L-3322 Bivange, Tél. 36 07 57;
- 3) Hoss Armand, fonctionnaire C.E., 12, route de Bivange, L-3395 Roeser, Tél. 36 09 48;
- 4) Künsch Camille, employée CFL, 12, Parc Résidentiel Lesigny, L-5752 Frisange, Tél. 66 12 72;
- 5) Wester John, employé CFL, 9, rue d'Alzingen, L-3397 Roeser, Tél. 36 67 89;
- 6) Zierden Romain, fonctionnaire C.E., 4, rue Hoehl, L-3397 Roeser, Tél. 36 93 54,

ainsi que tous ceux, en nombre illimité, qui acceptent les présents statuts, il a été constitué une Association sans but lucratif, régie par les présents statuts et par la loi du 21 avril 1928 sur les Associations sans but lucratif.

Art. 1^{er}. Dénomination et siège. L'Association est dénommée MINIATUR EISEBUNN'S CLUB - REISERBANN, A.s.b.l., avec siège social provisoire au 4, rue Hoehl, L-3397 Roeser.

Art. 2. Objet et durée. L'Association a pour objet de promouvoir et de propager parmi ses membres et le grand public le modélisme ferroviaire, ainsi que toute activité compatible, notamment la réalisation de maquettes et de modules ferroviaires à échelle réduite, d'organiser des expositions et marchés d'occasion, tout comme l'entretien de relations amicales entre ses membres.

L'Association est, du point de vue politique et religieux, neutre.

Elle sollicite l'appui de personnes ou groupements qui peuvent l'aider dans ses activités. L'Association est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Membres: admissions, démissions et exclusions. L'Association se compose de membres actifs disposant du droit de vote, ainsi que de membres sympathisants et d'honneur sans droit de vote. Le titre de membre d'honneur est décerné par l'Assemblée générale sur proposition du comité.

Peut devenir membre actif ou sympathisant toute personne physique ou morale ayant posé sa candidature auprès du comité. L'admission d'un nouveau membre est soumise à l'agrément du comité, qui peut refuser une admission pour des raisons dûment motivées.

Ne peut être membre du comité toute personne exerçant déjà une fonction dans un comité d'une autre association avec les mêmes intérêts.

La qualité de membre se perd par:

- la démission du membre, qui doit se faire par écrit,
- le non-paiement de la cotisation annuelle, et
- l'exclusion prononcée par l'Assemblée générale dans des cas où le membre a fait preuve d'un comportement particulièrement grave, contraire aux intérêts de l'Association.

Les membres démissionnaires doivent rendre tous les biens appartenant à l'Association.

Art. 4. Administration. L'activité de l'Association s'exerce à travers ses organes, qui sont:

- l'Assemblée générale ordinaire ou extraordinaire,
- le comité.

Art. 5. L'Assemblée générale. L'Assemblée générale est composée de l'ensemble des membres actifs. Elle se réunira chaque année dans le courant du premier trimestre et peut être réunie extraordinairement autant de fois que l'intérêt de l'Association l'exige.

Une délibération de l'Assemblée générale est nécessaire pour les objets désignés par la loi du 21 avril 1928 et pour:

- la fixation de la cotisation annuelle,
- l'approbation des rapports de gestion et d'activité du comité,
- la nomination de deux vérificateurs de caisse.

Il ne peut être pris de décision ou de résolution que pour les objets figurant à l'ordre du jour, qui sera arrêté par le comité et porté à l'avance à la connaissance des membres, à moins que la majorité des membres présents ou représentés à l'Assemblée générale n'en décide autrement.

Les convocations pour les Assemblées générales doivent être transmises au moins quinze jours à l'avance.

Les interpellations individuelles doivent être soumises au comité au moins huit jours avant la date de l'Assemblée générale.

Le vote à l'Assemblée générale se fait par membre actif. En cas d'empêchement, le membre pourra se faire représenter par un autre membre actif moyennant une procuration écrite, sans que le nombre des procurations par membre ne puisse dépasser un mandat.

L'Assemblée générale décide si le vote aura lieu à main levée ou s'il sera secret. En cas de parité des voix, la proposition est rejetée.

Art. 6. Le comité. L'Association est administrée par un comité qui se compose de membres actifs dont le nombre est fixé selon les besoins de l'Association, sans toutefois pouvoir dépasser 11 (onze). Les membres du comité sont élus pour une durée de deux ans et sont rééligibles. Les mandats du comité sont renouvelables par moitié tous les ans. Le président et le secrétaire ne peuvent être déclarés «sortants» simultanément. Seules les personnes étant cooptées depuis plus d'un an peuvent se faire élire membres du comité.

Le comité procède à l'élection d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire et d'un trésorier ainsi qu'à la répartition des différentes fonctions. Les décisions du comité sont prises à la majorité simple. En cas d'égalité des voix, la voix du président est prépondérante.

Art. 7. Gestion. Le comité convoque l'Assemblée générale et lui présente annuellement son rapport d'activité. Les documents et correspondances qui engagent la responsabilité de l'Association sont signés et contresignés respectivement par le président, le vice-président ou leurs remplaçants.

Le trésorier est chargé du recouvrement des cotisations et de la tenue de la comptabilité. Il effectue le paiement des dépenses, qui doivent être visées au préalable par le président, le vice-président ou leurs remplaçants. Après la fin de chaque exercice, qui est la fin de l'année civile, le trésorier doit présenter les comptes financiers aux vérificateurs de caisse pour approbation.

Art. 8. Modification des statuts. La modification des statuts se fait d'après les dispositions de la loi organique du 21 avril 1928.

Art. 9. Dissolution de l'Association. La dissolution de l'Association est prononcée par l'Assemblée générale, convoquée à cette fin en conformité avec la loi organique du 21 avril 1928. La liquidation des biens sera faite en faveur d'un club ferroviaire luxembourgeois en liaison amicale ou d'une oeuvre de bienfaisance luxembourgeoise.

L'Assemblée constitutive du 4 septembre 1996 a élu les membres suivants au comité:

Zierden Romain, président,
Hoss Armand, vice-président,
Hames Steve, secrétaire,
Wester John, trésorier,
Bley Eric, membre,
Künsch Camille, membre.

En foi de tout ce qui précède, les membres-fondateurs préqualifiés ont apposé leur signature en bas des présentes.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 1996, vol. 484, fol. 49, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32758/000/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

AUTO-LAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 44, rue de Wiltz.

R. C. Luxembourg B 36.301.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Carlo Gillen, employé privé, demeurant à Bergem, 31, Grand-rue, et
- 2) son épouse, Madame Nathalie Marchioni, sans état, demeurant à Schifflange, 58, rue du Stade.

Lequels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter:

I) Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée AUTO-LAND, S. à r.l., avec siège social à Bergem, 31, Grand-rue, dont ils détiennent l'intégralité du capital social.

II) Que la société AUTO-LAND, S.à r.l., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 36 301, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange, en date du 25 février 1991, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, numéro 307 du 7 août 1991 et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 4 mai 1994, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, numéro 359 du 27 septembre 1994.

III) Que le capital social est fixé à un million de francs (1.000.000,- LUF), représenté par mille (1.000) parts sociales de mille francs (1.000,- LUF) chacune.

IV) Que Monsieur Carlo Gillen, préqualifié, cède et transporte par les présentes sous les garanties de droit, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (999) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- LUF) chacune, qu'il détient dans la société AUTO-LAND, S.à r.l., comme suit:

- cinq cents (500) parts sociales, pour le prix de cinq cent mille francs (500.000,- LUF) à Monsieur Alphonse Deutsch, indépendant, demeurant à Luxembourg, 8, rue F. Bourbon, ici présent et ce acceptant, et

- quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499) parts sociales, pour le prix de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille francs (499.000,- LUF) à Monsieur Robert Wagener, mécanicien, demeurant à Luxembourg, 40, rue des Sources, ici présent et ce acceptant.

V) Que Madame Nathalie Marchioni, préqualifiée, cède et transporte par les présentes sous les garanties de droit, une (1) part sociale d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- LUF) qu'elle détient dans la société AUTO-LAND, S.a r.l. à Monsieur Robert Wagener, préqualifié, ici présent et ce acceptant.

Les cessionnaires préqualifiés seront propriétaires à compter de ce jour des parts sociales leur cédées et ils auront droit aux revenus et bénéfices dont ces parts sociales seront productives à compter de ce jour et ils sont subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées.

Les cédants reconnaissent chacun avoir reçu des cessionnaires le prix des cessions avant les présentes, ce dont quittance.

Monsieur Carlo Gillen, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant de la société AUTO-LAND, S.à r.l., déclare accepter les cessions de parts prémentionnées.

Tous les associés déclarent consentir aux prédites cessions.

VI) Suite aux précédentes cessions de parts, la répartition des parts sociales, figurant à l'article 6 des statuts est modifiée comme suit:

«Les parts sociales sont réparties comme suit:

1) Monsieur Alphonse Deutsch, indépendant, demeurant à Luxembourg, 8, rue F. Bourbon, cinq cents parts	500
2) Monsieur Robert Wagener, mécanicien, demeurant à Luxembourg, 40, rue des Sources, cinq cents parts	500
Total: mille parts sociales	1.000

VII) Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de Bergem, 31, Grand-rue à Luxembourg, 44, rue de Wiltz et de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

«**Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Deuxième résolution

Les associés acceptent la démission de Monsieur Carlo Gillen, préqualifié, comme gérant de la société et lui accordent pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

Les associés décident de nommer gérant pour une durée indéterminée, Monsieur Robert Wagener, préqualifié, avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Gillen, N. Marchioni, A. Deutsch, R. Wagener, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 93S, fol. 9, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 1996.

P. Frieders.

(32766/212/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

AUTO-LAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 44, rue de Wiltz.

R. C. Luxembourg B 36.301.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 1996.

P. Frieders.

(32767/212/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

BERTOPHE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 41.269.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 1996

Le mandat d'administrateur de Monsieur Christophe Mulleman est prorogé pour une période d'un an, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 1996. Messieurs Louis Balance et Jean Grosjes ne souhaitant pas le renouvellement de leur mandat d'administrateur, l'assemblée a nommé en leur remplacement Messieurs Johan Dejans et Eric Vanderkerken pour une période d'un an, leur mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 1996.

Monsieur Jean Pecheux ne souhaitant pas le renouvellement de son mandat de commissaire aux comptes, l'assemblée a nommé en son remplacement, la société BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG pour une période d'un an, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 1996. Ces mandats sont exercés à titre gratuit.

L'Assemblée a décidé de transférer le siège social au 50, route d'Esch, B.P. 1564, L-1470 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 1996.

BERTOPHE S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 1996, vol. 484, fol. 50, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32769/595/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

AMERICAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 26, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 51.147.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1996, vol. 483, fol. 102, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 septembre 1996.

AMERICAN HOLDING S.A.

Signatures

(32762/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

AMITY INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 37.824.

Maître Carlos Zeyen s'est démis de ses fonctions d'administrateur avec effet au 29 août 1996.

Luxembourg, le 11 septembre 1996.

Pour AMITY INTERNATIONALE S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers P. Frédéric

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 1996, vol. 484, fol. 44, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32763/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

BAUFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 41.684.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1996, vol. 484, fol. 39, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 1996.

Pour BAUFIN HOLDING S.A.

VECO TRUST S.A.

Signature

(32768/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

BOURNE HOLDINGS LTD, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 34.408.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 2 avril 1996, le mandat des administrateurs, MM. Athos Christodoulou, Leonidas St. Joannou, Stelios Ioannou et celui du commissaire aux comptes Grant Thornton ont été renouvelés pour une durée de six ans, jusqu'à l'assemblée de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2002.

Luxembourg, le 11 septembre 1996.

Pour BOURNE HOLDINGS A.G.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers P. Frédéric

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 1996, vol. 484, fol. 44, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32771/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

BUTZEBIERG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch.
R. C. Luxembourg B 45.464.

Les documents de clôture de l'année 1995, enregistrés à Mersch, le 27 août 1996, vol. 122, fol. 25, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BUTZEBIERG, S.à r.l.

Signature

(32773/568/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

BLH BOATBUILDERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 52.312.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 25 juin 1996, que:
- Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, a été nommé commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, la SOCIETE FIDUCIAIRE DE LA COMMUNAUTE S.A.,
- Le siège social de la société a été transféré du 13, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 septembre 1996.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 1996, vol. 484, fol. 50, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32770/595/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

BULK, MINES AND MINERALS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 34.998.

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration par voie de lettre circulaire que:
1) un pouvoir a été accordé à M. Eduardo Lardies, demeurant à Barcelone, Espagne, afin de faire fonctionner les comptes bancaires ouverts au nom de la société par sa signature individuelle,
2) suite à la démission de la société ERIO TRADING de ses fonctions d'administrateur de la société BULK, MINES AND MINERALS S.A., les administrateurs décident, à l'unanimité, de ne pas procéder au remplacement de ce poste d'administrateur.

Dès lors, le conseil d'administration se compose des trois membres restants.
Cette décision sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1996, vol. 484, fol. 39, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32772/280/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

CENTRAMAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2214 Dommeldange, Villa von Roesgen, 3, rue Nennig.
R. C. Luxembourg B 14.029.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 1996, vol. 484, fol. 44, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 septembre 1996.

(32776/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

C.H.E.A.C. S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 26, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 30.792.

EXTRACT

The Annual General Meeting of shareholders held at the registered office on Monday 1st July 1996 has passed the following resolutions:

1. The Meeting approved the distribution of an interim dividend for an amount of DM 5,250,000.-.
2. The Meeting approved the allocation of DM 2,400,000.- to the Special Reserve Account.
3. The mandates of the Members of the Board of Directors and the Statutory Auditors are renewed for a period of one year.

For COAST HELARB EUROPEAN ACQUISITIONS S.A.
T. E. S. Mulla *A. Betschart*
Managing Director *Managing Director*

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 1996, vol. 483, fol. 102, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(32778/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

CDC MULTINATIONAL INVESTMENT PORTFOLIO.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 42.184.

Le bilan au 31 décembre 1995 de CDC MULTINATIONAL INVESTMENT PORTFOLIOS a été enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 1996, vol. 484, fol. 39, case 7 et a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(32774/051/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

CDC MULTINATIONAL INVESTMENT PORTFOLIO.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 42.184.

Faisant suite à l'assemblée générale du 15 avril 1996, postposée au 21 mai 1996, la composition du conseil d'administration de la société est la suivante:

Tony Bourbon,
Patrick Artus,
Claude Blanchet,
Luc de Clapiers,
Jacques R. Rolfo,
Jean Sebeyran,
Emeric Laforêt.

Réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. et d'inscription au registre de commerce.

Pour STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1996, vol. 484, fol. 39, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(32775/051/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

CHRISTIAN HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 44.212.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 17 juin 1996, la démission des administrateurs, MM. Guy Baumann, Jean Bodoni et Mme Romaine Lazzarin-Fautsch a été acceptée. M. Albert Kolb, operating manager, Allemagne, M. Hans Nikolaus Schues, operating manager, Allemagne et M. Michael Vinnen, operating manager, Allemagne, ont été nommés administrateurs. Leur mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1998.

Luxembourg, le 11 septembre 1996.

Pour CHRISTIAN HOLDING (LUXEMBOURG) S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

P. Frédéric

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 1996, vol. 484, fol. 44, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(32779/006/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

COFIVA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 50.644.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 septembre 1996, vol. 484, fol. 45, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 1996.

Signature.

(32785/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

COAST HELARB EUROPEAN ACQUISITIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 26, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 30.792.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1996, vol. 483, fol. 102, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 septembre 1996.

COAST HELARB EUROPEAN ACQUISITIONS S.A.

Signatures

(32777/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

CINZIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 26.202.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 septembre 1996, vol. 484, fol. 45, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 1996.

Signature.

(32780/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

COEBA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bereldange.
R. C. Luxembourg B 14.630.

Les documents de clôture de l'année 1994, enregistrés à Mersch, le 28 août 1996, vol. 122, fol. 25, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, juillet 1996.

Pour COEBA S.A.

FIDUCIAIRE N. AREND

Signature

(32783/568/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

**MassMUTUAL INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme,
(anc. CM TRANSNATIONAL S.A.).**

Registered Office: L-1128 Luxembourg, 39, Val St André.
R. C. Luxembourg B 26.334.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the twenty-eighth of August.

Before Us, Maître Paul Frieders, notary, residing in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of CM TRANSNATIONAL S.A., a société anonyme, having its registered office in L-1128 Luxembourg, 39, Val St. André, R.C. Luxembourg B 26.334, incorporated by a deed of the undersigned notary on July 8th, 1987, published in the Recueil Spécial du Mémorial C, number 313 of November 6th, 1987. The Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary on July 15th, 1994, published in the Recueil Spécial du Mémorial C, number 464 of November 17th, 1994.

The meeting began at 2.30 p.m. and was presided over by Mr Peter S. Jolley, Independent Representative, residing in Fingig, who appointed as secretary Ms Nadine Thoma, employee, residing in Oetrange.

The meeting elected as scrutineer Mr James Ball, Resident Executive, residing in Contern.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. To change the name of CM TRANSNATIONAL S.A. to MassMUTUAL INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A. and to amend therefore Article 1 of the Articles of Incorporation.

2. To delete in Article 16 paragraph 2 the words «with the approval of the statutory auditor and».

3. To amend Article 17 in order to delete in paragraph 1 the words «or the auditor», to delete paragraph 2 and to delete in the last paragraph the words «The Auditor's Report together with».

II. The shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list having been signed by the shareholders present, the proxyholders representing shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled *ne varietur* by the members of the board of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

III. It appears from the attendance list that all the five thousand six hundred (5,600) shares, representing the entire share capital of five million six hundred thousand United States Dollars (5,600,000.- USD) are present or represented at the present extraordinary general meeting.

IV. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

V. After this had been set forth by the chairman and acknowledged by the members of the board of the meeting, the meeting proceeded to the agenda.

The meeting having considered the agenda, the president submitted to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were taken unanimously:

First resolution

The general meeting decides to change the name of CM TRANSNATIONAL S.A. to MassMUTUAL INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A. and to amend therefore Article 1 paragraph 1 of the Articles of Incorporation to be read as follows:

«**Art. 1. Paragraph 1. Name.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme under the name of MassMUTUAL INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A.»

Second resolution

The general meeting decides to delete in Article 16 paragraph 2 the words «with the approval of the statutory auditor and».

Third resolution

The general meeting decides to amend Article 17 in order to delete in paragraph 1 the words «or the auditor», to delete paragraph 2, to delete in the last paragraph the words «The Auditor's Report together with» and to amend Article 17 in consequence.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 3.00 p.m.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their names, Christian names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CM TRANSNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1128 Luxembourg, 39, Val St. André, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 26.334, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 8 juillet 1987, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, numéro 313 du 6 novembre 1987. Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 juillet 1994, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, numéro 464 du 17 novembre 1994.

La séance a été ouverte à 14.30 heures, sous la présidence de Monsieur Peter S. Jolley, Independent Representative, demeurant à Fingig, qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Nadine Thoma, employée privée, demeurant à Oetrange.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur James Ball, Resident Executive, demeurant à Contern.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale de CM TRANSNATIONAL S.A. en MassMUTUAL INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A. et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

2. Suppression dans le deuxième alinéa de l'article 16 des statuts des mots «sous réserve de l'approbation du commissaire et».

3. Modification de l'article 17 des statuts en supprimant dans le premier alinéa les mots «ou du commissaire», en supprimant le deuxième alinéa et en supprimant dans le dernier alinéa les mots «Le Rapport du Commissaire ensemble avec».

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Il résulte de cette liste de présence que toutes les cinq mille six cents (5.600) actions représentant l'intégralité du capital social de cinq millions six cent mille dollars US (5.600.000,- USD) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés par le président et reconnus exacts par le bureau, l'assemblée passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de CM TRANSNATIONAL S.A. en MassMUTUAL INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A. et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Alinéa 1^{er}. Dénomination.** Il est constitué par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendraient titulaires des actions émises par la suite, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de MassMUTUAL INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer dans le deuxième alinéa de l'article 16 des statuts les mots «sous réserve de l'approbation du commissaire et».

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 17 des statuts en supprimant dans le premier alinéa les mots «ou du commissaire», en supprimant le deuxième alinéa, en supprimant dans le dernier alinéa les mots «Le Rapport du Commissaire ensemble avec» et en modifiant l'article 17 en conséquence.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 15.00 heures.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Peter S. Jolley, Thoma Nadine, James Ball, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 93S, fol. 8, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 1996.

P. Frieders.

(32781/215/128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

**MassMUTUAL INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme,
(anc. CM TRANSNATIONAL S.A.).**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 39, Val St. André.

R. C. Luxembourg B 26.334.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 1996.

P. Frieders.

(32782/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

**COGINPAR, COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENTS ET DE PARTICIPATIONS,
Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 5.136.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 13 juillet 1994, le mandat des administrateurs, MM. Jean Bodoni et Guy Kettmann ainsi que celui du commissaire aux comptes Mme Myriam Spiroux-Jacoby, ont été renouvelés pour une durée de six ans. M. Jean-Pierre Feltgen, attaché de direction, B-Valtzing, a été nommé administrateur, en remplacement de Mme Danielle Schroeder, également pour une durée de six ans. Tous les mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2000.

Luxembourg, le 11 septembre 1996.

*Pour COGINPAR, COMPAGNIE GENERALE
D'INVESTISSEMENTS ET DE PARTICIPATIONS
Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme*

S. Wallers P. Frédéric

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 1996, vol. 484, fol. 44, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32786/006/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

COFINSA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 43.355.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1996, vol. 484, fol. 39, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 1996.

Pour COFINSA HOLDING S.A.

VECO TRUST S.A.

Signature

(32784/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

COMPLUS ENTERPRISES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 49.126.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 12 septembre 1996

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 12 septembre 1996 que:

- MM. James Hatt, Robert Burrows et Roger Blott sont démis de leurs fonctions d'administrateur avec effet au 12 septembre 1996.

- Sont nommés comme nouveaux administrateurs de la société, avec effet au 12 septembre 1996:

1. M. Timothy Patrick Lowry, Directeur, Central and Eastern Europe, CABLE & WIRELESS, demeurant 124 Theobalds Road, GB-London WC1X 8RX;

2. M. Joseph Lyon, Finance Manager, Central and Eastern Europe, CABLE & WIRELESS, demeurant 124, Theobalds Road, GB-London WC1X 8RX;

3. M. François Kremer, Maître en Droit, demeurant 8-10, rue Mathias Hardt, L-2010 Luxembourg.

Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à délibérer sur les comptes annuels en 2000.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COMPLUS ENTERPRISES HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 1996, vol. 484, fol. 52, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32789/250/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

CONTRAFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.
R. C. Luxembourg B 51.883.

La société LUXEMBOURG FINANCIAL SERVICES S.A. accepte avec effet au 1^{er} août 1996 la domiciliation de la société CONTRAFI S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 1996.

Pour la société sous rubrique

LUXEMBOURG FINANCIAL SERVICES S.A.

J. Mousel

G. Klein

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1996, vol. 484, fol. 35, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(32790/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

CUMULUS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, Allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 47.832.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 1996, vol. 484, fol. 48, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 1996.

Pour la société

INTERTRUST LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(32791/729/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

CUMULUS HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, Allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 47.832.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société anonyme CUMULUS HOLDING S.A. tenue à Luxembourg, le 20 août 1996, que:

- Abstraction des délais et formalités de convocation a été faite.
- Les comptes annuels au 31 décembre 1995 ont été approuvés, et qu'un prélèvement de 5%, destiné à la constitution de la réserve légale, sera effectué sur le bénéfice de l'exercice avant de le reporter à l'exercice suivant.
- Décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes au titre de l'exercice 12995.
- Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes a été renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 1996, vol. 484, fol. 48, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32792/729/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

DATA GRAPHIC S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 42.166.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 1996, vol. 484, fol. 50, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 1996.

Signature
Un Administrateur

(32793/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

DATA GRAPHIC S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 42.166.

*Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue au siège social de la société en date du 25 avril 1996, à 15.00 heures*

Délibérations

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

1. d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes;
2. d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 1994, - l'exercice clôture avec une perte de LUF 2.927,-.
3. d'affecter les résultats tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:
 - Report à nouveau;
4. d'accorder décharge par vote spécial aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au 31 décembre 1994.

Le Président lève la séance à 16.00 heures.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 1996, vol. 484, fol. 50, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32794/751/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(32788/216/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

DEL MONTE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 41.468.

Par décision du conseil d'administration du 17 juillet 1996, Monsieur Carl Becart, administrateur de sociétés, B-Keerbergen, a été coopté au conseil d'administration en remplacement de Monsieur Elio del Maestro, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 11 septembre 1996.

Pour DEL MONTE INTERNATIONALE S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

P. Frédéric

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 1996, vol. 484, fol. 44, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32795/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

BLUE RAID'S S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 9, rue Dicks.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le cinq septembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Roland Mussche, agent commercial, demeurant à B-1360 Perwez, 1, rue du Couvent, ici représenté par Madame Jeannine Geuens, ci-après qualifiée, aux termes d'un pouvoir sous seing privé lui conféré;
2. Madame Jeannine Geuens, enseignante, épouse du sieur Roland Mussche, demeurant à B-1360 Perwez, 1, rue du Couvent; et
3. Monsieur Pierre Story, agent de voyages, demeurant à B-1360 Perwez, 1, rue du Couvent.

La précitée procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lesquels comparants représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte des statuts d'une société anonyme, qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de BLUE RAID'S S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Si des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se produisaient ou seraient imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet:

- les activités de grossiste et d'import/export de tous types d'articles;
- les activités de postage et assistance dans les activités de postage et organisation de mailings;
- le conseil en organisation et assistance d'entreprises au sens large, en ce compris la consultance en informatique et le management;
- de détenir des biens meubles et immeubles pour son activité;
- l'aide, la promotion et la diffusion de toutes activités culturelles;
- ainsi que toutes activités industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-), représenté par mille actions (1.000) sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété, conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

1Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation le troisième jeudi du mois de mai à 15.00 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale des actionnaires peut nommer le premier Président du Conseil d'Administration.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 1997.
2. La première assemblée générale ordinaire des actionnaires se tiendra le troisième jeudi du mois de mai à 15.00 heures en 1998.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire les actions du capital comme suit:

1. Monsieur Roland Mussche, préqualifié, trois cent trente-quatre actions	334
2. Madame Jeannine Geuens, préqualifiée, trois cent trente-trois actions	333
3. Monsieur Pierre Story, préqualifié, trois cent trente-trois actions	333
Total: mille actions	1.000

Ces actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25 %), de sorte que la somme de trois cent douze mille cinq cents francs (312.500,-), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constataion

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à environ quarante-huit mille francs (48.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Roland Mussche, agent commercial, demeurant à B-1360 Perwez, 1, rue du Couvent;

- b) Madame Jeannine Geuens, enseignante, demeurant à B-1360 Perwez, 1, rue du Couvent;
 c) Monsieur Pierre Story, agent de voyages, demeurant à B-1360 Perwez, 1, rue du Couvent.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

M & C GROUP S.A., société anonyme, avec siège social à L-4081 Esch-sur-Alzette, 9, rue Dicks.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2002.

Le mandat des administrateurs et du commissaire est renouvelable.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixé à L-4081 Esch-sur-Alzette, 9, rue Dicks.

Cinquième résolution

Le Conseil d'Administration est autorisé à nommer administrateur-délégué un ou plusieurs de ses membres.

Réunion du conseil d'administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, Madame Jeannine Geuens et Monsieur Pierre Story, ici présents, Monsieur Roland Mussche, ici représenté par Madame Jeannine Geuens, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé annexée aux présentes, se sont réunis en conseil et ont pris, à la majorité des voix, la décision suivante:

Est nommé administrateur-délégué:

Monsieur Roland Mussche, préqualifié.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Geuens, P. Story, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 septembre 1996, vol. 826, fol. 84, case 8. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 septembre 1996.

F. Kessler.

(32874/219/147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1996.

DICKS ONE, Société Anonyme.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 9, rue Dicks.

—
 STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le cinq septembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Michel Joseph Alexandre Vansimpsen, indépendant, demeurant à B-4877 Olne, 67, rue Hansez; et

2. la société à responsabilité limitée MV GESTION, avec siège social à B-4877 Olne, 67, rue Hansez, ici représentée par son gérant, Monsieur Michel Joseph Alexandre Vansimpsen, préqualifié.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte des statuts d'une société anonyme, qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de DICKS ONE.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Si des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se produisaient ou seraient imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet la prestation de services en marketing et la coordination de prestations de marketing.

La société pourra faire, en outre, toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-), représenté par mille actions (1.000) d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs (1.250,-) chacune, disposant d'une voix aux assemblées générales.

¹Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété, conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation le troisième mercredi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale des actionnaires peut nommer le premier Président du Conseil d'Administration.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 1997.
2. La première assemblée générale ordinaire des actionnaires se tiendra le troisième mercredi du mois de juin à 10.00 heures en 1998.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire les actions du capital comme suit:

1. Monsieur Michel Joseph Alexandre Vansimpsen, préqualifié, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	999
2. la société à responsabilité limitée MV GESTION, préqualifiée, une action	1
Total: mille actions	1.000

Ces actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25 %), de sorte que la somme de trois cent douze mille cinq cents francs (312.500,-), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à environ quarante-cinq mille francs (45.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Michel Joseph Alexandre Vansimpsen, indépendant, demeurant à B-4877 Olne, 67, rue Hansez;
- b) la société à responsabilité limitée MV GESTION, avec siège social à B-4877 Olne, 67, rue Hansez; et
- c) Monsieur Jean Marcel Lejeune, administrateur de sociétés, demeurant à B-1120 Bruxelles, 199, avenue des Croix de Guerre.

Deuxième résolution

Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

M & C GROUP S.A., société anonyme, avec siège social à L-4081 Esch-sur-Alzette, 9, rue Dicks.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2002.

Le mandat des administrateurs et du commissaire est renouvelable.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-4081 Esch-sur-Alzette, 9, rue Dicks.

Cinquième résolution

Le Conseil d'Administration est autorisé à nommer administrateur-délégué un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Vansimpsen, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 septembre 1996, vol. 826, fol. 84, case 7. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 septembre 1996.

F. Kessler.

(32875/219/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1996.

EURO BUSINESS IMPORT-EXPORT, Société Anonyme.

Siège social: L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le seize août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Gérard Misser, administrateur de sociétés, demeurant à B-4100 Seraing, 21, rue de la Banque;
2. la société à responsabilité limitée CHRONOS, avec siège social à B-4000 Liège, 90, Quai Godefroid Kurth; ici représentée par son gérant Monsieur Gérard Misser, préqualifié.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte des statuts d'une société anonyme, qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de EURO BUSINESS IMPORT-EXPORT.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Steinfort.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se produisaient ou seraient imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet:

- l'activité de grossiste, importation et exportation de tous types d'articles;
- la reprise et l'exploitation de commerces de détail;
- la fabrication et le garnissage de meubles;
- l'achat, la vente et la pose de cuisines équipées, de meubles de salle de bains, des articles sanitaires et mobiliers professionnels divers;
- le commerce en gros et en détail d'appareils ménagers, électriques, électroménagers, lustrerie et éclairage;

- 1- l'intermédiaire commercial;
- l'exploitation sous des enseignes commerciales diverses;
- la consultance, l'assistance à l'organisation et l'assistance publicitaire d'entreprises concernées;
- le rachat et le développement d'entreprises et de fonds de commerce de tous types.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs (1.000,-) chacune, disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété, conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir, tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation le premier vendredi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale des actionnaires peut nommer le premier Président du Conseil d'Administration.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 1997.
2. La première assemblée générale ordinaire des actionnaires se tiendra le premier vendredi du mois de mai à 11.00 heures en 1998.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire les actions du capital comme suit:

1. Monsieur Gérard Miller, préqualifié, dix actions	10
2. la société à responsabilité limitée CHRONOS, préqualifiée, mille deux cent quarante actions	1.240
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Ces actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25 %), de sorte que la somme de trois cent douze mille cinq cents francs (312.500,-), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à environ quarante-cinq mille francs (45.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Gérard Miller, administrateur de sociétés, demeurant à B-4100 Seraing, 21, rue de la Banque;
- b) la société à responsabilité limitée CHRONOS, avec siège social à B-4000 Liège, 90, Quai Godefroid Kurth; et
- c) la société anonyme SEREDIS INTERNATIONAL, avec siège social à B-4000 Liège, 368, rue St Walburg.

Deuxième résolution

Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Pierre Fauconnier, comptable, demeurant à B-4830 Limbourg, 70, sur les Remparts.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2002.

Le mandat des administrateurs et du commissaire est renouvelable.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière.

Cinquième résolution

Le Conseil d'Administration est autorisé à nommer administrateur-délégué un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Miller, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 août 1996, vol. 826, fol. 66, case 8. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 septembre 1996.

F. Kessler.

(32876/219/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1996.

GIANT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 29.864.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 1996, vol. 484, fol. 50, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 1996.

Signature

Un administrateur

(32802/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

GIANT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 29.864.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 1996, vol. 484, fol. 50, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 1996.

Signature

Un administrateur

(32803/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

GIANT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 29.864.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 1996, vol. 484, fol. 50, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 1996.

Signature
Un administrateur

(32804/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

GIANT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 29.864.

*Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue au siège social de la société en date du 28 juin 1996, à 14.00 heures*

Délibérations

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

1. d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes;
 2. d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 1992,
- l'exercice clôture avec un bénéfice de LUF 399.373,-;
 3. d'affecter les résultats tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:
- Dotation à la réserve légale: LUF 19.969,-
- Report à nouveau de LUF 379.404,-;
 4. d'accorder décharge par vote spécial aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au 31 décembre 1992;
 5. d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 1993,
- l'exercice clôture avec un bénéfice de LUF 285.714,-;
 6. d'affecter les résultats tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:
- Dotation à la réserve légale: LUF 14.286,-
- Report à nouveau de LUF 271.428,-;
 7. d'accorder décharge par vote spécial aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au 31 décembre 1993;
 8. d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 1994,
- l'exercice clôture avec un bénéfice de LUF 171.000,-;
 9. d'affecter les résultats tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:
- Dotation à la réserve légale: LUF 8.550,-
- Report à nouveau de LUF 162.450,-;
 10. d'accorder décharge par vote spécial aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au 31 décembre 1994.
- Le Président lève la séance à 15.00 heures.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 1996, vol. 484, fol. 50, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32805/751/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

FIRST COMMERCE MARKER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le treize août.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

- 1.- La société de droit libérien RENTINVEST CORPORATION, avec siège social à Monrovia (Liberia), 80, Broad Street;
ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur François Joseph Conrath, employé privé, demeurant à Luxembourg;
 - 2.- Monsieur François Joseph Conrath, employé privé, demeurant à Luxembourg.
- Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FIRST COMMERCE MARKER INTERNATIONAL S.A. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est indéterminée.

Art. 2. La société a pour objet le commerce international et le conseil d'entreprise, ainsi que toutes opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social ou qui peuvent en favoriser l'expansion et le développement.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- frs), divisé en deux cent cinquante (250) actions de cinq mille francs (5.000,- frs) chacune.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 24 avril 1983 modifiant la loi du 10 août 1915.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une fois ou par tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts. La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au conseil d'administration.

L'assemblée générale appelée à délibérer, soit sur l'augmentation du capital, soit sur l'autorisation d'augmenter le capital conformément à l'article 32-1 nouveau de la loi sur les sociétés, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants ou autoriser le conseil à le faire sous les conditions définies à l'article 32-3 (5), deuxième alinéa, de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables par l'assemblée générale.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1996.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de mars à dix-huit heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations et pour la première fois en 1997.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 et avec l'approbation du commissaire aux comptes de la société, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit les actions créées de la manière suivante:

1.- RENTINVEST CORPORATION, précitée, deux cent quarante-neuf actions	249
2.- Monsieur François Joseph Conrath, prénommé, une action	1
Total: deux cent cinquante actions	250

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de BEF 1.250.000,- se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante mille francs (60.000,- frs).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant, les comparants préqualifiés représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Gyula Markus, administrateur de sociétés, demeurant à Rotterdam (NL);

b) Madame Maria Varfalvi, administrateur de sociétés, demeurant à Rotterdam (NL);

c) Monsieur Matyas Baricsa, administrateur de sociétés, demeurant à Rotterdam (NL);

d) Monsieur François Joseph Conrath, prénommé.

Est appelée aux fonctions de commissaire, la société anonyme FIDUPLAN S.A., avec siège social à Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

6.- Les actionnaires décident que le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille deux.

7.- Les actionnaires décident de fixer le siège social à Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.

8.- L'assemblée désigne Monsieur François Joseph Conrath, prénommé, comme Administrateur-Délégué et Président du Conseil d'Administration.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature isolée de l'Administrateur-Délégué ou du Président du Conseil d'Administration, sans limitation de pouvoir.

Dont procès-verbal, passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Conrath, R. Arrensdorff.

Enregistré à Wiltz, le 19 août 1996, vol. 311, fol. 79, case 2. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): E. Zeimen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 22 août 1996.

R. Arrensdorff.

(32877/218/130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1996.

FLEURS KARBLUM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3730 Rumelange, 8, Grand-rue.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Manuel Steffen, horticulteur-fleuriste, demeurant à L-4302 Esch-sur-Alzette, 2, rue Eugène Reichling.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de FLEURS KARBLUM.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise d'horticulteur-fleuriste avec vente des articles de la branche et des accessoires y relatives.

La société peut faire toutes opérations commerciales ou financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. Le siège social est établi à Rumelange.

Art. 4. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs (1.000,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites entièrement par Monsieur Manuel Steffen, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort, excepté aux héritiers réservataires et au conjoint survivant, requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 1996.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à la charge de la société en raison de sa constitution, s'élève approximativement à trente mille francs (30.000,-).

Décisions

Les statuts de la société ainsi arrêtés, le comparant, unique associé de la société prend les décisions suivantes:

I. Est nommé gérant de la société, Monsieur Manuel Steffen, préqualifié.

II. Le siège social de la société se trouve à L-3730 Rumelange, 8, Grand-rue.

III. La société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête de présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Steffen, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 septembre 1996, vol. 826, fol. 82, case 7. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 septembre 1996.

F. Kessler.

(32878/219/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1996.

LE HOME CONTEMPORAIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 12.288.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le cinq septembre.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LE HOME CONTEMPORAIN S.A., avec siège social à Luxembourg, 16, allée Marconi, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 12.288, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 juillet 1974, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, numéro 208 du 21 octobre 1974.

La séance est ouverte à quinze (15.00) heures, sous la présidence de Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Sonja Werner, employée privée, demeurant à Steinsel.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Luc Braun, diplômé en sciences économiques, demeurant à Schrassig.

Tous ici présents et ce acceptant.

Le Bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, qui restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Resteront pareillement annexées aux présentes avec lesquelles elles seront enregistrées, les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

II) Qu'il résulte de ladite liste de présence que les mille deux cent cinquante (1.250) actions représentatives de l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF) sont représentées à la présente assemblée et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III) Que dès lors, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour conçu comme suit:

1) Augmentation du capital social à concurrence de 8.750.000,- francs pour le porter de 1.250.000,- francs à 10.000.000,- de francs par incorporation au capital social d'une créance à concurrence de 8.750.000,- francs par émission de 8.750 actions nouvelles de 1.000,- francs chacune.

Souscription des actions nouvellement créées.

2) Modification de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution précédente.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de huit millions sept cent cinquante mille francs (8.750.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF) à dix millions de francs (10.000.000,- LUF), par la création et l'émission de huit mille sept cent cinquante (8.750) actions nouvelles de mille francs (1.000,- LUF) chacune.

Souscription et libération

De l'accord de tous les autres actionnaires, les huit mille sept cent cinquante (8.750) actions nouvellement créées ont été souscrites par la société ADORABLE S.A., avec siège social à Luxembourg, 16, allée Marconi, représentée par son Administrateur-Délégué, Monsieur Luc Braun, préqualifié.

Les huit mille sept cent cinquante (8.750) actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées moyennant incorporation au capital social d'une créance certaine, liquide et exigible à concurrence de huit millions sept cent cinquante mille francs (8.750.000,- LUF) envers la société.

La preuve de l'existence de ladite créance a été fournie au notaire soussigné, qui le constate expressément moyennant un rapport établi en application de l'article 26-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, par LUX-AUDIT REVISION, S. à r.l., réviseur d'entreprises, avec siège à Luxembourg, daté du 4 septembre 1996, lequel rapport, signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes avec lesquelles il sera soumis aux formalités de l'enregistrement.

Ledit rapport contient les conclusions suivantes:

«Conclusions

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à dix millions de francs (10.000.000,- LUF), représenté par dix mille (10.000) actions de mille francs (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.»

-Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, s'élève approximativement à cent soixante mille francs (160.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à quinze heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Lutgen - S. Werner - L. Braun - C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 1996, vol. 93S, fol. 14, case 2. – Reçu 87.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 1996.

C. Hellinckx.

(32827/215/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

**DIPLADO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. DIPLADO S.A.).**

Siège social: Foetz.
R. C. Luxembourg B 55.577.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-huit août.
Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Jean-Claude Gautier, gérant de sociétés, demeurant à L-3333 Hellange, 32A, rue de Bettembourg;
- 2) Madame Roselle A. Gautier-Connally, agent de relations publiques, demeurant à L-3333 Hellange, 32A, rue de Bettembourg;
- 3) Monsieur Jonathan Gautier, étudiant, demeurant à L-3333 Hellange, 32A, rue de Bettembourg, ici représenté par Monsieur Jean-Claude Gautier, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 20 août 1996, ci-annexée.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls actionnaires de la société anonyme DIPLADO S.A., ayant son siège social à Foetz, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 55.577, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 juillet 1996 et non encore publié au Mémorial, se réunissent en assemblée générale extraordinaire et après délibération, prennent, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transformer la société en une société à responsabilité limitée, à laquelle ils donnent les statuts suivants:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la gestion et l'exploitation de restaurants «fast food» tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 3. La société prend la dénomination de DIPLADO, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social est établi à Foetz.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF).

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Répartition des parts

Les mille (1.000) parts sociales sont réparties comme suit:

1) Monsieur Jean-Claude Gautier, prénommé, sept cent cinquante parts sociales	750
2) Madame Roselle A. Gautier-Connally, prénommée, deux cent quarante-neuf parts sociales	249
3) Monsieur Jonathan Gautier, prénommé, une part sociale	1
Total: mille parts sociales	1.000

Deuxième résolution

Les associés acceptent la démission des administrateurs et commissaire actuellement en fonction et leur donnent entière décharge.

Troisième résolution

Les associés nomment aux fonctions de gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Jean-Claude Gautier, gérant de sociétés, demeurant à L-3333 Hellange, 32A, rue de Bettembourg.

Le gérant a vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa transformation, à environ trente mille francs luxembourgeois (30.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-C. Gautier, R. A. Gautier-Connally, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 1996, vol. 93S, fol. 1, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 1996.

F. Baden.

(32909/200/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1996.

DIPLADO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Foetz.

R. C. Luxembourg B 55.577.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 1996.

F. Baden.

(32910/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1996.

EAU DE VIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 51.400.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 septembre 1996, vol. 484, fol. 45, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 11 septembre 1996

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1996:

ERNST & YOUNG, société anonyme, Luxembourg.

Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 1996.

Signature.

(32799/534/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.